



TRAVAUX RUE DE GRAVELLE

RUE AUX ENFANTS

Quoi ?

Piétonisation et végétalisation de la rue de Gravelle dans le cadre du programme « Rues aux enfants ».

Où ?

Rue de Gravelle

Quand ?

Du 17 février au 17 juillet 2025

Impacts

- ⚠ Les places de stationnement seront supprimées.
- ⚠ Les entrées et sorties aux différents parkings privés seront conservées pendant toute la durée du chantier (hormis sur une ou deux journées ponctuelles, une communication sera faite en ce sens ultérieurement).

Du 17 au 21 février (phase désamiantage) :

- ⚠ De la rue de Wattignies au n°3 rue de Gravelle : mise en impasse de la rue de Gravelle du n°3 à la rue Claude Decaen.
- ⚠ Du n°3 rue de Gravelle à la rue Claude Decaen : mise en impasse de la rue de Gravelle du n°3 à la rue de Wattignies.

Du 24 février au 17 juillet 2025 (travaux de réaménagement) :

- ⚠ Du n°3 au n°17 rue de Gravelle : mise en impasse de la rue de Gravelle du n°3 à la rue de Wattignies et du n°19 à la rue Claude Decaen.
- ⚠ Du n°1 au n°3 rue de Gravelle : mise en impasse de la rue de Gravelle du n°3 à la rue Claude Decaen.
- ⚠ Du n°19 au n°21 rue de Gravelle : mise en impasse définitive de la rue de Gravelle du n°3 à la rue de Wattignies et fermeture du reste de la rue.

Pourquoi désamianter ?

Une partie de la chaussée parisienne contient des traces d'amiante, utilisé jusqu'en 1997 afin de prolonger leur durée de vie. Lors du retrait du revêtement amianté, la Ville de Paris respecte un protocole très strict permettant de limiter la présence de fibres dans l'air. Ce travail est réalisé par des entreprises certifiées. L'amiante, emprisonné dans l'enrobé, ne présente pas de danger pour la santé.

CONTACTS

RÉALISATION

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE – SUD EST
205, RUE DE BERCY, PARIS 12^E
TÉL. 01 44 87 43 00

ENTREPRISES

EJL, SIGNATURE, REFLEX, COLAS, EAU DE PARIS, CIELIS,
ENEDIS

**Plus d'infos
sur paris.fr/chantiers
et au 3975***

*COÛT D'UN APPEL LOCAL



PATIENCE ON EMBELLIT VOTRE QUARTIER